

Saint-Denis, le 28 avril 2021

**Le Directeur général de l'ARS d'Ile-de-France
au
Préfet du Val d'Oise**

Objet: Avis sanitaire sur des mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de Covid-19

Par courrier électronique en date du 28 avril 2021, vous m'avez saisi pour avis sur trois projets d'arrêtés visant à mettre en place de nouvelles mesures afin d'enrayer la progression de l'épidémie de Covid-19.

1. Evolution des indicateurs épidémiologiques en Ile-de-France et dans le Val d'Oise

La situation épidémique en Ile-de-France se dégrade rapidement.

Depuis début janvier 2021 et jusqu'à ce jour, le taux d'incidence¹ et le taux de positivité² en Ile-de-France ont connu une augmentation constante et importante : le 27 avril (calculs sur la semaine allant du 17 au 23 avril), le taux d'incidence brut s'élève à 466 cas confirmés pour 100 000 habitants et le taux de tests RT-PCR positifs à 11,8 % sur la région.

Dans le Val d'Oise, les chiffres sont également élevés et montrent une nette dégradation des indicateurs épidémiologiques depuis plusieurs jours. Sur la semaine allant du 17 au 23 avril, le taux d'incidence s'élève à 542 cas pour 100 000 habitants et le taux de positivité à 15.4 %.

La progression des contaminations s'observe dans l'ensemble des classes d'âge et en particulier chez les personnes âgées de plus de 65 ans. Dans le Val d'Oise, ce taux pour les plus de 65 ans est de 303,2 cas pour 100 000 habitants (sur les données du 17 au 23 avril). L'augmentation du nombre de cas et de la circulation virale dans cette tranche d'âge particulièrement à risque de formes graves de l'infection au COVID-19 est inquiétante en termes d'impact sanitaire.

La persistance de la circulation du virus sur l'ensemble de la région a toujours un impact marqué sur les hospitalisations, en particulier sur les services de réanimation et de soins critiques. Au 27 avril, 7886 patients sont hospitalisés dans la région en raison du Covid-19, dont 1785 en réanimation. Le taux d'occupation des lits de réanimation par des patients Covid+ s'élève à 75.1% de l'ensemble des lits de réanimation, de surveillance continue et de soins critiques. Rapporté au nombre de lits de réanimation issus de l'enquête annuelle 2019, le nombre de cas de Covid représente actuellement 159,2%. Des déprogrammations ont été nécessaires dans l'ensemble des établissements de la région.

En outre, l'apparition des variants (VOC et VOI) au virus de la Covid (britannique, sud-africain, brésilien et indien) fait craindre une cinétique de l'épidémie plus rapide que la souche historique. En Île-de-France, en semaine 15, 33,4 % des tests positifs ont été analysés par RT-PCR de criblage qui permettent de repérer la présence d'un variant. Parmi ces tests criblés, 69,8 % (soit 17 279 tests

¹ Nombre de personnes testées positives sur la semaine de référence, rapporté au nombre d'habitants.

² Nombre de tests RT-PCR positifs sur la semaine de référence, rapporté au nombre de tests réalisés.

positifs) correspondaient au variant 20I/591Y.V1 (britannique) et 6,6 % (soit 1 623 tests positifs) au variant 20J/501Y.V2 (sud-africain) ou 20H/501Y.V3 (brésilien). La progression du variant britannique est majoritaire sur l'ensemble des départements, notamment dans le Val d'Oise.

2. Mesures envisagées

Dans ce contexte de persistance élevée de la circulation virale et de pression toujours importante sur les hôpitaux, des mesures renforcées de limitation de la circulation virale sont nécessaires.

Dans ce cadre, vous envisagez de prendre les mesures suivantes :

- Concernant les magasins de vente et centres commerciaux de plus de 10 000 m² :
 - Fermeture des magasins de vente et des centres commerciaux de plus de 10 000 m², les interdictions ne faisant pas obstacle à l'ouverture de certaines catégories de magasins de vente à identifier,
 - Interdiction de retrait de commandes à l'intérieur des centres commerciaux ;

- Concernant les mesures renforcées de limitation de la circulation virale :
 - Interdiction des brocantes et vides greniers sur la voie publique et dans les espaces accessibles au public,
 - Interdiction des fêtes foraines et manèges,
 - Interdiction des barbecues sur la voie publique et dans les espaces accessibles au public,
 - Interdiction de consommer des boissons alcooliques dans l'espace public,
 - Interdiction de pratiquer de la vente à emporter et de la livraison des repas de 22 heures à 6 heures,
 - Interdiction de transporter du matériel susceptible d'être utilisé pour une manifestation festive sur le réseau routier du département du Val d'Oise de vendredi 6 heures à lundi 19 heures,
 - Organisation des activités de la base de loisirs de Cergy-Pontoise, selon les prescriptions suivantes :
 - L'accès aux parkings est interdit à tous les véhicules motorisés,
 - Les barbecues et les repas en plein air sont interdits,
 - Les activités commerciales et les animations sont interdites.
 - L'expérimentation permettant à certains restaurants d'ouvrir une restauration collective pour les salariés du secteur du BTP est suspendue.

- Concernant la réglementation du port du masque :
 - Le port du masque est obligatoire,
 - Le port du masque ne s'applique pas :
 - aux personnes de moins de onze ans,
 - aux personnes circulant à l'intérieur des véhicules des particuliers et des professionnels,

- aux cyclistes,
- aux usagers de deux-roues motorisés avec casque intégral fermé,
- aux personnes en situation de handicap,
- aux personnes pratiquant une activité sportive en plein air.

Ces mesures visent au respect des mesures barrières et à limiter les interactions sociales et les situations propices aux contacts à risque de transmission et permettent ainsi de lutter contre la propagation du virus.

Elles ont vocation à s'appliquer sur l'ensemble du département du Val d'Oise, à partir du 29 avril.

Dans les conditions précédemment décrites, j'émet un **avis favorable** aux mesures envisagées.

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France



Aurélien ROUSSEAU